



Communiqué de presse du 5 mars 2013

**KAHN & ASSOCIÉS (OLIVIER COGNARD),  
CONSEIL DU PALAIS DE TOKYO**

Le Palais de Tokyo, site de création contemporaine, a opéré en 2012 une profonde mutation pour offrir aujourd'hui le plus vaste espace européen dédié aux arts contemporains.

**PALAIS  
DE TOKYO**

Dans le cadre du changement de mode de gestion et d'exploitation de ses activités culturelles, Olivier Cognard (associé) a conseillé le Palais de Tokyo pour les aspects de droit privé liés à cette opération.

Régis Bernard (associé), Rachel Dress, Liên Lê et Sandrine Trigo sont également intervenus à cette occasion.

PARME Avocats a conseillé le Palais de Tokyo pour les aspects de droit public de cette opération.



Pour plus d'informations, contacter Olivier Cognard ([ocognard@kahnlaw.com](mailto:ocognard@kahnlaw.com)).

Contact presse : Julien Mazel ([jmazel@kahnlaw.com](mailto:jmazel@kahnlaw.com)).